

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023 -

L'an deux mille vingt-trois,  
Le douze octobre à dix-sept heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de  
ses séances sous la Vice-Présidence de  
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Madame Gwendoline DESFORGES  
Monsieur Pascal SIMONNET  
Madame Denise JOURDRIN  
Monsieur Jacques LELUBRE  
Madame Laurence de CHABOT  
Madame Agnès THÉBAUD  
Madame Véronique BECQUET  
Monsieur Philippe CLOUS  
Monsieur Bernard LONGATTE

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD  
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)  
Monsieur Pierrick FOURNIER  
(pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)  
Madame Anne-Laure de BROSSES  
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)  
Madame Hélène de FUMICHON  
(pouvoir à Monsieur Philippe CLOUS)

Membres absents sans pouvoir :

Madame Christelle LECLERCQ  
Madame Marie-Laure de BECDELIÈVRE  
Madame Anne-Marie COLIN  
Madame Michèle BIANCO

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du C.C.A.S.  
- service Vie sociale, est secrétaire de séance.

Nombre de membres :  
En exercice : 17  
Présents : 9  
Votants : 13

Ratification de la Convention  
tripartite 2023-2026 entre  
l'Agence Autonomy, le C.C.A.S.  
et la société VITARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 12 OCTOBRE 2023

Objet : Dispositif « Yvelines Écoute Assistance » - Ratification de la Convention tripartite 2023 – 2026 entre l'Agence Autonomy, le Centre Communal d'Action Sociale et la Société VITARIS.

Madame le Vice-Président expose aux membres :

Le marché actuel de téléassistance passé avec la Société VITARIS est arrivé à échéance à la fin du mois de décembre 2023. Le groupement d'intérêt public (GIP) « Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines et Hauts de Seine » - Agence Autonomy, créée en 2021, est l'opérateur des Départements pour déployer une offre de services en réponse à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux

La Société VITARIS a de nouveau été retenue pour le dispositif Yvelines Ecoute Assistance, pour la période 2023-2026.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le coût mensuel de location des télé-transmetteurs est de 4,80 €, ce tarif incluant l'installation, la dépose, la maintenance, les assurances, ainsi que les frais généraux. La télécommande supplémentaire pour les couples reste gratuite.

Pour information, la société VITARIS prend en charge l'assistance vie quotidienne, la mise en relation pour les petits services, les actions de convivialité, une prestation psychologue, ainsi que des actions spécifiques en direction des abonnés les plus isolés.

L'installation de détecteurs de chutes, absence de mouvement, errance/perte de mémoire, fumée et gaz, fait l'objet d'un surcoût mensuel à la charge de l'abonné.

Il s'agit d'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer la convention tripartite d'adhésion 2023 - 2026, ainsi que le cahier des charges, afin de renouveler notre adhésion à ce dispositif.

Cet exposé entendu,

Les membres du Conseil, présents et représentés, décident à l'unanimité d'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer la convention tripartite 2023 – 2026 avec l'Agence Autonomy et la Société VITARIS, prestataire du dispositif Yvelines Ecoute Assistance.

Fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Publié le : 17 octobre 2023



Gwendoline DESFORGES  
Adjointe au Maire